

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 935**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

BTn : Baccalauréat technologique Sciences et technologies industrielles (STI) spécialité arts appliqués

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce bac couvre les trois domaines d'application suivants : communication visuelle et audiovisuelle, fabrication artisanale et industrielle de l'objet, architecture intérieure. Outre les disciplines d'enseignement général, le bac techno arts appliqués porte surtout sur l'enseignement artistique et technique : dessin, couleur, volume et modes conventionnels de représentation (géométrie perspective, projective, dessin industriel). Les bacheliers poursuivent surtout leurs études en BTS du secteur des arts appliqués : expression visuelle, architecture intérieure, esthétique industrielle, art textile, stylisme de mode, art céramique, plasticien de l'environnement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1301 : Décoration d'espaces de vente

#### Réglementation d'activités :

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/ON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

B.O. n° 0 du

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**